

EC6 Stage : éprouver la théorie en milieu professionnel

Infos pratiques

- > ECTS : 1,5
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Composante : Sciences sociales et administration

Présentation

Le stage (140h), qui est individuel, est régi par une convention (contacter le service des conventions bâtiment E-Ramnoux) et doit répondre à un cahier des charges précisant les expériences à acquérir par le stagiaire dans les métiers de la culture ou du patrimoine. Le choix du stage, sa durée et, de manière générale, toutes les modalités pratiques sont validés par l'enseignant responsable de l'EC, avec lequel il est recommandé de prendre contact dès le début du semestre.

Objectifs

Le stage a pour but de familiariser l'étudiant avec le milieu professionnel, dans l'une ou l'autre des branches de ce secteur d'activité. De ce fait, il contribue à augmenter son expérience en situation active de façon à la valoriser en contexte de concours et à parfaire la réflexion de son orientation définitive sur les métiers de la conservation du patrimoine. Il s'agit pour l'étudiant de confronter les connaissances théoriques et académiques acquises durant son parcours universitaire à la réalité vécue en milieu professionnel.

Évaluation

Session 1 La validation porte sur les compétences acquises durant le stage (réalisation du stage, évaluation de la structure accueillante et évaluation de l'étudiant). Si

les dates du stage l'imposent, la note de suivi de stage pourra être attribuée lors de la deuxième session.

Régime dérogatoire : pour les étudiants ayant une expérience antérieure équivalente (stage antérieur récent, expérience importante dans une structure liée au patrimoine archéologique ou emploi dans une structure patrimoniale), ceux-ci pourront faire état de cette expérience sous la forme d'une valorisation des acquis, après accord de l'enseignant responsable de l'EC.

Session 2 : évaluation dans le cadre d'un entretien oral afin d'orienter éventuellement l'étudiant vers un nouveau stage.

Compétences visées

Compétence disciplinaire : Connaissance du milieu professionnel (découverte ou approfondissement).

Adaptation à un cadre professionnel.

Compétence méthodologique : Mise en situation professionnelle pouvant étoffer une réflexion à l'écrit de concours ou lors des entretiens oraux.